

VILLE DE CHARMEIL

ADRESSE POSTALE :
SERVICE URBANISME
Place Robert Chopard
03110 CHARMEIL
Tél : 04 70 32 46 33
Mail : accueil-charmeil@orange.fr

Affaire suivie par : Leslie LEFEBVRE
Tél : 04 63 01 10 45
Mail : l.lefebvre@vichy-communaute.fr
Service ADS Vichy Communauté

(A rappeler pour toute correspondance)

Numéro du dossier : DP 03060 26 A0012
Date de dépôt : 23/04/2026

Demandeur :
Le Solange
Monsieur DELORD Grégory
28 Route DE ST POURCAIN
03110 CHARMEIL

OBJET : Demande de Déclaration Préalable de Construction déclarée sans suite

REFERENCE : Notre lettre avec A.R. du 18/05/2026

Monsieur,

Par lettre sus visée, il vous a été demandé certaines pièces complémentaires qui ne nous sont pas parvenues à ce jour.

Le délai de trois mois qui vous était imparti pour répondre étant écoulé, je viens par la présente vous informer que votre dossier a été automatiquement **classé sans suite**.

Cette décision ne s'oppose pas au dépôt d'une nouvelle demande réglementaire prévue par les textes en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

CHARMEIL, le 2 septembre 2026

Le Maire,
Franc Gonzalez



Nota : Le classement sans suite de la présente demande ne vaut en aucun cas autorisation de réaliser les travaux projetés.

L'exécution de travaux soumis à autorisation d'urbanisme sans avoir obtenu préalablement cette autorisation constitue une infraction au Code de l'urbanisme. Conformément aux dispositions des articles L.480-4 et suivants du Code de l'urbanisme, la réalisation de travaux sans autorisation ou en méconnaissance d'une autorisation d'urbanisme est passible de poursuites.

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.421-2-4 du Code de l'Urbanisme.